



29 juillet 2024

85

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE

La démission du Maire est survenue alors que trois conseillers avaient déjà démissionné depuis 2020. Le code électoral dispose que si un tiers des membres du conseil manquent (ce qui est le cas avec 4 démissions sur 11 sièges), une élection municipale partielle doit être organisée pour compléter le Conseil qui élira le nouveau Maire.

Les électeurs de Monlet sont donc convoqués pour élire 4 nouveaux conseillers municipaux (arrêté préfectoral du 24 juillet 2024) le :

Dimanche 8 septembre de 8h à 18h

Si nécessaire, un deuxième tour d'élection sera organisé le dimanche 15 septembre.

Les électeurs qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale et souhaitent se faire inscrire peuvent le faire jusqu'au vendredi 2 août 2024 inclus.

Les candidatures devront être déposée entre le 19 et le 21 août 2024.

La campagne électorale prendra fin le samedi 7 septembre à minuit.

La désignation du nouveau Maire aura lieu le 13 ou le 20 septembre en fonction du nombre de tours.